



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/17050  
22 mars 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

**DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE**

Le 22 mars 1985, le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante :

"Les membres du Conseil de sécurité m'ont chargé d'exprimer en leur nom la grave préoccupation que leur cause la détérioration rapide de la situation en Afrique du Sud à la suite de la poussée de violence contre des adversaires sans défense de l'apartheid dans tout le pays, l'exemple le plus récent s'étant produit dans la ville de Uitenhage, le 21 mars 1985, où la police sud-africaine a ouvert le feu sur des personnes innocentes qui se rendaient à un enterrement et a blessé et tué un grand nombre d'entre elles.

Les membres du Conseil déplorent vivement ces actes de violence, qui ne peuvent qu'aggraver davantage la situation en Afrique du Sud et rendre plus difficile la recherche d'une solution pacifique au conflit sud-africain.

Les membres du Conseil rappellent les dispositions de la résolution 560 (1985) adoptée à l'unanimité le 12 mars 1985, aux termes de laquelle le Conseil notait avec une vive préoccupation l'intensification de la répression en Afrique du Sud, faisait l'éloge de la résistance unie et massive du peuple opprimé d'Afrique du Sud contre l'apartheid et réaffirmait la légitimité de sa lutte pour une Afrique du Sud unie, non raciale et démocratique.

Les membres du Conseil prient instamment le Gouvernement sud-africain de mettre un terme à la violence et à la répression exercées contre la population noire et les autres adversaires de l'apartheid et de prendre d'urgence des mesures pour éliminer l'apartheid."

-----

